

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62

☎ 02.96.31.69.08

mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, Adjoints, M. Jacky GILLET, M. Robert LEBLANC, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Julie POUPART arrivée à 20h50, M. Cédric BOUGON, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR

Mme Servane GESRET a donné pouvoir à Mme Christelle MEUNIER

Absent : Mme Chantal ALLEE

Secrétaire de séance : M. Mickaël CARDIN

Date de la convocation et d'affichage : 18 février 2022

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Objet de la Délibération
n°20220224-031

- DEVIS AIRE DE CAMPING-CARS

Pour l'aménagement de l'aire de camping-car, notamment la fourniture et pose des tous les équipements (barrières, borne de paiement, borne de vidange, bornes électriques) et la maintenance de ces équipements, deux prestataires ont été consultés.

La commission propose de retenir le prestataire Aireservices, de Concarneau, aux conditions suivantes :

- Acquisition du matériel et installation : 35 049 € HT
- Maintenance du matériel, via un contrat de gestion d'une durée de 6 ans : 25 % de l'intégralité des recettes TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise M. le Maire à créer une régie de recettes pour procéder aux encaissements.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

